ART. PREMIER N° 38

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 38

présenté par Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, substituer à la référence :

« L. 672-1 »

la référence :

« L. 682-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction légistique modifiant la référence de code.